

BON d'une valeur de 20.-



À faire valoir pour :

- un TREC un cours une nuit dans un gîte

Nom et prénom de l'organisateur / gîteur :

.....

Date et lieu de l'événement / nuitée : ... / ... / 2023

.....

Nom et prénom du demandeur :

Coordonnées bancaires (IBAN), nom de la banque, adresse complète du demandeur) :

.....

.....

Signature :

Merci de retourner le bon rempli ainsi que la preuve de paiement pour le cours ou la nuit, avant le 30/11/2023 à vice-presidente@asrech. Le bon est valable une fois pour l'année 2023.

Chaque membre de l'ASRE se voit offrir un bon de 20.- pour l'année 2023.

Le principe : l'ASRE vous rembourse 20.- sur le prix d'un cours, d'un TREC ou une nuit passée dans un gîte répertorié sur le site internet de l'ASRE .

Conditions de remboursement :

- Le demandeur est membre de l'ASRE et la cotisation de l'année en cours est réglée
- Toutes les rubriques du bon sont remplies et correctes
- L'événement s'est déroulé durant l'année 2023
- Une preuve de paiement est exigée pour les cours et les nuits passées en gîte, elle est jointe au bon
- Le tout est envoyé avant le 30 novembre 2023 à vice-presidente@asrech
- Le membre confirme l'exactitude des données par sa signature